

*Problèmes économiques*

[Français]

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le fond de cette motion je m'empresse de féliciter et remercier l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), de même que son parti, de son astuce dans la préparation de l'ordre du jour. En même temps, je veux aussi le remercier de m'avoir fourni l'occasion, à cause des termes de sa motion, de viser encore une fois les insuffisances et même la faillite de ce gouvernement en ce qui a trait à la politique générale du champ de l'économie.

Malgré ce que vient de nous dire, en voulant disculper le gouvernement, l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde), il est évident et tous les indices le témoignent et prouvent que l'économie canadienne, un pays de richesses et de possibilités presque inépuisables, ne cesse pas de baisser depuis l'accession au pouvoir de ce gouvernement sous la direction du très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Notre pays a subi des péripéties économiques inouïes depuis 1968. Je ne parlerai pas aujourd'hui, malheureusement parce que je n'aurai pas le temps, des péripéties constitutionnelles que nous avons subies également. Je veux citer certains indices afin de prouver le cas que je viens de mentionner. L'indice des prix à la consommation en 1968, calculé sur une base de 100 pour l'année 1971, enregistrait un chiffre de 89.4 p. 100 tandis qu'aujourd'hui il se chiffre au niveau de 171.8 p. 100 le mois d'avril. Soit presque le double, monsieur le président.

Par ailleurs, dans un autre secteur, le taux de l'inflation se chiffre de 4.5 p. 100 en 1968 et pour l'année en cours il est au niveau de 8.8 p. 100 soit encore presque le double. Pour ce qui est de la dette nationale, voici un autre exemple, nous constatons le montant de 32 milliards 900 millions de dollars en 1968, ce qui a augmenté aujourd'hui à 67 milliards de dollars, soit de 32 milliards de dollars contre 67 milliards de dollars. Encore une fois cela a presque doublé.

Chaque citoyen canadien a vu augmenter sa dette personnelle, pour ce qui est de la dette nationale, de \$1,600 jusqu'à \$2,861. Et afin de financer cette dette, l'augmentation de l'intérêt est de 2 milliards 300 millions de dollars en 1968 et de 5 milliards 400 millions de dollars aujourd'hui, elle a presque doublé. Pour payer l'intérêt exigé pour financer la dette nationale, pour faire face à ces frais effrayants, chaque contribuable canadien a dû verser en 1968 une somme de \$182, tandis qu'aujourd'hui le gouvernement lui enlève \$744.50. Si on compare \$182 avec \$744.50, c'est presque quadrupler le montant. Le gouvernement impose quatre fois l'impôt sur le revenu qu'il imposait en 1968 pour faire face à cet intérêt sur la dette nationale.

J'ai parlé de l'inflation en termes généraux et pour ce qui est du chômage, nous venons d'entendre l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) vanter les efforts du gouvernement dans ce domaine, mais le record est également déprimant. En 1968, au mois d'avril, le mois même de l'accession au pouvoir du premier ministre, il n'y avait que 375,000 Canadiens sans travail. Aujourd'hui nous avons plus d'un million de chômeurs. Nous avons vu tripler le montant de chômeurs, de ceux qui se cherchent du travail. Le taux de chômage lui aussi est un indice de la faillite de ce gouvernement: 4.5 p. 100 en 1968, et 8.6 p. 100 en 1978.

[M. Allard.]

● (1532)

[Traduction]

Je pourrais continuer en citant bien d'autres chiffres, mais puisque j'ai défini le contexte de mes remarques, je tiens à les concentrer sur le deuxième paragraphe de la résolution qui nous est présentée. S'il me reste suffisamment de temps je voudrais également dire quelques mots au sujet du paragraphe 4.

Le deuxième paragraphe condamne le gouvernement pour n'avoir pas présenté au Parlement des mesures nouvelles et efficaces concernant les personnes âgées. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a d'ailleurs bien développé le sujet. Un autre aspect de cette affaire a retenu mon attention. J'en ai d'ailleurs déjà parlé à la Chambre, mais dans certains cas il faut revenir sans cesse à la charge avant que le gouvernement commence à comprendre. Il finit par se rendre compte que les suggestions de l'opposition sont valables, et il en adopte éventuellement une partie, qu'il inscrit naturellement à son actif pour en retirer tous les avantages possibles sur le plan politique.

L'affaire dont je voudrais vous entretenir cet après-midi porte sur l'indice des prix à la consommation dont on se sert pour procéder au rajustement des pensions. Il s'agit là d'un indice à caractère trompeur lorsqu'on l'applique à tous les secteurs de la population et je vais vous expliquer pourquoi. L'indice des prix à la consommation est calculé en se fondant sur tout un éventail de données: le prix des aliments, du logement, des vêtements, du transport, de la santé et des soins personnels, des activités récréatives et finalement d'une catégorie intéressante sur laquelle je reviendrai d'ailleurs plus tard, le tabac et l'alcool. Ces éléments sont à leur tour répartis en différentes portions individuelles. C'est en me servant de ces portions et de leur répartition que j'espère vous démontrer qu'il s'agit-là d'un éventail non réaliste du moins à l'égard des pensionnés. Le gouvernement n'a pas fait preuve de suffisamment d'imagination et de réflexion en instaurant des politiques, des programmes et des procédures à l'intention des gens du troisième âge.

L'alimentation compte pour 24.8 p. 100 de l'ensemble des dépenses couvertes par l'indice des prix à la consommation. Parmi les composantes de cette statistique, on note les chiffres de 3.3 p. 100 pour les produits laitiers, 7.2 p. 100 pour les viandes et 3.2 p. 100 pour les fruits et les légumes. Ces proportions semblent bien équilibrées quand on les compare les unes aux autres, avec 3.2 p. 100 pour les produits laitiers, 7.2 p. 100 pour la viande, la volaille et le poisson et puis 3.2 p. 100 pour les fruits et les légumes, soit à peu près la même chose que pour les produits laitiers.

Quand on considère toutefois les statistiques de l'alimentation par rapport à l'ensemble, les dépenses pour la nourriture par rapport à celles du logement et aux autres, la distorsion de l'indice des prix à la consommation devient un peu plus évidente. Je vais vous donner la répartition de l'ensemble: 24.8 p. 100 pour l'alimentation, 31.4 p. 100 pour le logement—soit un quart pour la nourriture et à peu près un tiers pour le logement—11 p. 100 pour les vêtements, 15 p. 100 pour les transports, 4.5 p. 100 pour l'hygiène personnelle, 6.8 p. 100 pour les loisirs et 5.9 p. 100 pour le tabac et l'alcool. J'ignore pourquoi on n'a pas inclus ce dernier élément dans la catégorie des loisirs, mais on le considère à part.